



Contribution éducative des activités extrascolaires.

1 Ce qu'attend le monde scolaire

Pour répondre à cette question, il est nécessaire de se référer aux analyses que portent les représentants de l'institution sur les liens entre action scolaire et extrascolaire, lorsqu'ils occupent la fonction de pilotage. Nous avons pour cela l'opportunité de presque 2 années de fonctionnement de « l'accompagnement éducatif » dans les collèges et d'une année expérimentale dans les établissements du premier degré relevant de l'éducation prioritaire.

Dans une récente publication des « Réseaux Delay », bulletin d'échange des réseaux de réussite scolaire de l'académie de Lyon, Madame Janine REYNAUD, Inspectrice d'académie et IPR propose plusieurs pistes à notre réflexion.

« Le rôle central de l'école dans la définition des **parcours de formation** des élèves est ainsi réaffirmé et sa contribution à **l'égalité des chances** entre tous les élèves renforcée. »
« Les trois domaines d'activité de l'accompagnement éducatif participent pleinement à la mobilisation comme à la construction des **compétences du socle commun**. »

Il ressort de son analyse, qu'en EPS, « le développement de compétences peu ou pas maîtrisées, le renforcement d'actions orientées vers l'épanouissement personnel, la découverte d'activités inédites constituent un élargissement culturel et une initiation aux **pratiques autonomes** futures. ».

Le volet artistique et culturel est le moins développé ; elle précise les objectifs qui constituent son assise : « Favoriser le goût de l'interrogation, et de la curiosité sur le monde afin **d'étendre le champ des connaissances** et d'aider à **construire une pensée rigoureuse**. Etre en situation de réaliser un produit, une expérience, **résoudre des questions scientifiques, éveiller la sensibilité**, fréquenter des lieux culturels, accroître la pratique d'une langue étrangère. »

Par ailleurs, trois directions de recherche se dégagent de son analyse :

- la **recherche de la cohérence** (définition des rôles, des actions, des attentes, des modes de partenariat),
- le travail sur la question du **volontariat**,
- le travail sur le **lien éducatif avec les familles**.

2 Ce que propose l'extrascolaire

Face à cette approche, à cette analyse des « potentialités du temps extrascolaire », que proposent les acteurs éducatifs qui depuis de nombreuses années se définissent eux mêmes comme complémentaires de l'Education nationale ?

Parcours de formation :

L'action éducative organisée a pour intérêt

- d'amener à fréquenter des espaces éducatifs aux fonctions et aux règles différentes, permettant de comprendre les distinctions comme les relations entre les différents espaces, de construire des cohérences
- d'offrir une alternance entre des formes d'apprentissages rythmés par le programme, soumis à des contraintes temporelles précises à une évaluation normative et des découvertes, de nouvelles formes de construction des connaissances relevant de perspectives différentes (épanouissement, réalisation collective, motivation, plaisir)
- d'élargir le rapport au temps que les enfants doivent construire, en proposant d'autres découpages que le temps séquencé des apprentissages scolaires,
- d'ouvrir le champ des pratiques des enfants et des adolescents aux différentes dimensions de l'environnement (naturelles, urbaines, sociales, historiques, culturelles)
- de relier l'école à un environnement éducatif propice à la qualité de son action éducative

Egalité des chances et volontariat:

C'est en basant l'action éducative sur une stricte égalité des individus, en droits et en devoirs que les organisations collectives permettent à chaque participant :

- d'apporter une contribution personnelle à la réalisation du projet collectif,
- de tenir des rôles différents suivant les situations les étapes de réalisation d'un projet,
- d'apprendre à passer d'un rôle à un autre.

C'est en développant des activités créatrices, porteuses d'expression, permettant de rencontrer un public que ces organisations apprennent à chaque individu, quels que soient ses aptitudes, à se préoccuper des autres, à « construire ensemble ».

C'est en favorisant l'alternance entre action individuelle et action collective, dans des situations allant du jeu à la réalisation d'un projet, que l'activité extrascolaire prolonge l'action universelle et laïque de l'enseignement public.

Compétences du socle commun :

Maîtriser le socle commun, c'est être capable de mobiliser ses acquis dans des tâches et des situations complexes, à l'école puis dans sa vie ; c'est posséder un outil indispensable pour continuer à se former tout au long de la vie afin de prendre part aux évolutions de la société ; c'est être en mesure de comprendre les grands défis de l'humanité, la diversité des cultures et l'universalité des droits de l'homme, la nécessité du développement et les exigences de la protection de la planète. ¹

Récemment nous avons été amenés à produire un argumentaire concernant le développement des radios avec les collégiens, dans la proximité de leurs établissements scolaires. Sur le seul sujet de la radio, les adolescents mobilisent de façon continue des capacités, attitudes et connaissances de 5 des 7 piliers du socle commun, comme par exemple.

Maîtrise de la langue française : Comprendre des textes, dégager les idées essentielles. Comprendre une consigne. S'exprimer à l'oral, savoir prendre la parole. Participer à un dialogue, un débat, faire valoir son point de vue et adapter sa prise de parole à la situation de communication. Rédiger un texte bref, cohérent et adapter le propos au destinataire. Résumer un texte. Utiliser un dictionnaire.

Maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication : Créer, produire, traiter, exploiter des données. S'informer, se documenter. Communiquer, échanger.

¹ Décret. n° 2006-830 du 11-7-2006JO du 12-7-2006

Culture humaniste : Situer dans le temps et dans l'espace. Avoir une approche sensible de la réalité. Mobiliser ses connaissances pour donner du sens à l'actualité.

Compétences sociales et civiques : Communiquer et travailler en équipe ; savoir situer sa place et évaluer les conséquences de ses actes. Exercer son esprit critique ; construire son opinion personnelle, la nuancer, la remettre en question. Identifier, classer et soumettre à critique l'information. Avoir conscience de l'influence des médias dans la société.

Autonomie et initiative : Savoir définir une démarche adaptée au projet. Savoir rechercher et contacter des partenaires, des personnes ressources. Prendre des décisions, s'engager. Prendre l'avis des autres, échanger, informer, organiser une réunion, représenter le groupe. Déterminer les tâches à accomplir, établir des priorités.

Cet examen des pratiques, au filtre des capacités et connaissances que l'école et les activités extra scolaires doivent aider à acquérir est de notre avis l'une des premières marques de la continuité éducative.

Préparation aux pratiques autonomes :

Les activités extrascolaires, parce qu'elles sont en prise avec l'environnement, les potentialités locales : espaces culturels, clubs sportifs, permettent aux participants de découvrir un certain nombre d'activités réalisables sur leurs territoire de vie, d'entrer en contact avec les promoteurs, les équipes d'encadrement, de s'initier puis de choisir. L'autonomisation de ces pratiques permet, par ailleurs de développer la capacité à la mobilité géographique, élément essentiel d'un rapport positif entre les jeunes et leur territoire.

Extension du champ de connaissance, construction d'une pensée rigoureuse, éveil de la sensibilité :

Perçues par les enfants comme une situation différente de la vie scolaire ou de la vie familiale, les activités extra scolaires permettent de familiariser le public avec un grand nombre de domaines tels que les activités scientifiques et techniques, l'expression et la création, la découverte du patrimoine, dans lesquelles les disparités économiques constituent une des principales limites de l'action éducative familiale, la lourdeur des programmes et de l'organisation de la classe une des limites principales pour l'enseignant.

Cohérence de l'action éducative et lien éducatif avec les familles:

La présence d'un espace éducatif supplémentaire peut être perçue par les enseignants comme une source de dispersion, un élément déstabilisant. Ceci serait être réel si la conception de l'Education était binaire du type « les enseignants instruisent, les parents éduquent ».

Mais l'éducation est continue et le premier éducateur reste l'enfant ou l'adolescent, sujet des actions éducatives, parfois objet d'influences que personne ne maîtrise, mais qui se trouve dans l'obligation de réaliser la synthèse de ces différentes actions, de ces différentes influences et d'en tirer ce qu'il pense nécessaire pour avancer.

Ce faisant, la question de la cohérence éducative ne se pose pas en terme de partage de zones d'influence, mais en terme de compréhension des rôles tenus par les autres éducateurs, des perspectives auxquelles ils sont censés préparer les enfants et les adolescents, des ressources qu'ils constituent pour les autres membres de la communauté éducative.

Vu sous cet angle, la relation entre enseignants, animateurs du temps extra scolaire et parents ne peut que constituer un atout pour mieux appréhender les parcours de chacun des enfants, pour mieux positionner sa propre action dans un ensemble dynamique et avancer ensemble ».

3 Au delà de la contribution, un projet

Face aux enjeux de l'éducation, l'action des associations complémentaires ne peut se limiter à la réponse à une demande, elle doit apporter des réponses, mais aussi proposer un projet, une perspective.

Pour les Francas, qui ont construit leur savoir faire dans le mouvement de développement des centres de loisirs sur les quarante années de leur existence (officielle, mais bien plus dans la réalité),

- Les centres de loisirs éducatifs sont une composante essentielle de toute politique publique éducative locale en direction des enfants et des adolescents.
- Les centres de loisirs éducatifs sont des « entités éducatives » porteuses d'une ambition pour les enfants et les adolescents du territoire.
- Les centres de loisirs éducatifs contribuent aux acquisitions de connaissances, à la conquête de l'autonomie et de la responsabilité, au « vivre ensemble », à « l'agir ensemble ».
- La contribution éducative des centres de loisirs éducatifs porte sur plusieurs domaines:

Ils participent, on l'a déjà évoqué d'une approche éducative continue considérant l'enfant ou l'adolescent comme le sujet de son parcours, de ses apprentissages. Par nature ce sujet évolue et les propositions qui lui sont faites, tant dans la forme que dans les contenus évoluent elles aussi. Ce sujet est à la fois un individu et un être social et les propositions qui lui sont faites s'organisent en fonction de cette dialectique. Ce sujet est en rapport avec des adultes nombreux, différents, aux motivations diverses et les propositions qu'apportent les activités extrascolaires doivent permettre de découvrir ce monde des adultes, de le questionner avec son regard d'enfant.

Ce sujet évolue et devra tenter de s'insérer dans un monde aux contours mouvants, dans lequel la rapidité de l'information, la diversification des modes de communication participent à brouiller un certain nombre de repères, dans lequel les questions de temps, d'environnement, de relations se construisent sur des bases différents de celles que nous avons connues dans nos enfances.

Aucun espace éducatif ne peut, à lui seul, préparer à répondre à cet ensemble d'enjeux et c'est bien dans la synergie entre les trois pôles éducatifs que constituent la famille, l'école et le temps libre que se trouve une possibilité de réponse, par la cohérence, par la continuité construites sur une analyse permanente des situations.

4 Pour réaliser ce projet, un certain nombre de conditions à réunir

Tout d'abord, on l'a vu dans les « 12 clés », il est nécessaire de définir un **projet éducatif territorial ou local (PEL)**, rassemblant, sous la conduite des élus de la collectivité territoriale de référence, l'ensemble des acteurs éducatifs désireux d'inscrire leur action dans la continuité, dans la cohérence, dans l'utilisation optimale des ressources éducatives du territoire, pour construire un cadre de vie motivant afin que les enfants et les adolescents vivent au mieux leurs « années d'enfance » et trouvent la confiance leur permettant de maîtriser le mieux possible leur entrée dans le monde adulte.

Ce projet ne peut fonctionner sans s'appuyer sur des espaces repérés. Pour les Francas, il s'agit de **centres de loisirs inscrits dans la proximité géographique et temporelle des établissements scolaires**.

Les CLAE, définis par une circulaire de l'Education nationale datant de 1973 et par extension, dans le secondaire les CLAC (centres de loisirs associés aux collèges) constituent pour nous les éléments visibles de cette politique éducative de continuité. Répondant au projet éducatif local, labellisé dans une démarche conjointe Jeunesse et Sports/EN, avec le concours du Conseil général lorsqu'il s'agit du second degré, ces

espaces peuvent constituer le point de passage pérenne de toutes les politiques d'aménagement du temps de l'enfant, évitant ainsi les effets de superposition, le fameux « mille feuille » cité par tous les commentateurs

Ces structures ne peuvent fonctionner sans **ressources**.

Elles doivent s'inscrire dans la contribution que nous avons développée précédemment, en se dotant de **compétences sur différents domaines**, par exemple dans le champ culturel, en sachant s'appuyer sur les ressources du territoire, en sachant développer une méthodologie de projets pédagogiques leur donnant une certaine reconnaissance face à la collectivité et au monde scolaire.

Mais les ressources, c'est aussi, dans un autre sens, **les moyens : matériels, humains, financiers,....**

Pour mettre en œuvre ce projet, un **effort de qualification** nous semble nécessaire.

En effet, si nous affirmons que l'action éducative est l'affaire de tous, nous affirmons aussi que les fonctions les plus permanentes doivent s'adosser à une formation initiale et continue, que leur maîtrise doit être validée, mais aussi questionnée régulièrement, réévaluée.

Les Francas ont réclamé, il y a 17 ans une **formation initiale** de niveau baccalauréat pour l'entrée dans les métiers de l'animation ; dans un contexte général où seule la **formation continue** délivre les diplômes professionnels permettant d'accéder à certains types de responsabilités, ils essaient de développer **des qualifications particulières** pour les animateurs des structures périscolaires quotidiennes.

Un autre vœu, ancien lui aussi, porte sur la **qualification « mixte »** comprenant des enseignants et des non enseignants et délivrant les outils nécessaires pour travailler sur le même territoire, face aux mêmes publics.

C'est aussi à ces conditions que pourront exister des structures suffisamment fortes pour pouvoir porter un projet d'éducation qui leur donne la capacité à être dans un partenariat avec les établissements scolaires sans en être les éléments supplétifs.



Michel CASSE
Fédération nationale
des Francas
Vichy, 28 mai 2009.